

DÉCISION N° 19/2024

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var Pour l'acquisition et l'installation de 14 postes informatiques à la médiathèque

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 relatif aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 34/2020 en date du 31 août 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la nécessité de remplacer les 14 postes informatiques de la médiathèque,

Considérant les crédits inscrits au budget primitif 2024 de la commune à l'opération 921 « Acquisitions diverses »,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De solliciter une subvention de 11 618.00 € auprès du Conseil Départemental du Var pour l'acquisition et l'installation de 14 postes informatiques à la médiathèque.

Article 2 : le plan de financement prévisionnel s'établit comme ci-après :

DEPENSES HT	RECETTES
Acquisition et Installation 14 ordinateurs Devis SYNEXIE du 14/05/2024 14 523.00 €	Subvention Conseil Départemental (80 %) 11 618.00 € Autofinancement 2 905.00 €
TOTAL 14 523.00 €	TOTAL 14 523.00 €

Article 3 : La secrétaire générale et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Préfet du Var.

Fait à Solliès-Ville, le 10 septembre 2024

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en préfecture du Var le **10 SEP. 2024**
- la publication le **10 SEP. 2024**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.